

## Programme de formation **B** conduite supervisée du permis de conduire

### **Critère 2.1**

#### **Préambule**

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est  $\leq$  à 750 kg
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est  $\leq$  à 3,5 tonnes

#### **Les enjeux de la formation préparatoire**

*L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.*

*Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.*

*Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.*

*L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.*

*Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.*

*L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.*

## **L'organisme de formation**

### **Etablissement de formation :**

**SARL AUTO ECOLE ROUE LIBRE**  
**Place de France 38150 CHANAS**  
**[contactrouelibre2024@gmail.com](mailto:contactrouelibre2024@gmail.com)**  
**04.74.84.29.51**

**Siret : 43975532300011**  
**Agrément préfectoral : E2403800080**  
**Code NAF : 8553Z**

**Gérant : Bossy Perrine**  
**Responsable des relations avec les élèves : Bossy Perrine**

## Formation B supervisée : les prérequis

- Etre âgé de 18 ans ou plus.
- Avoir l'accord de l'assureur du véhicule.
- Public visé : tous public

## Quelles conditions d'accès ?

On peut choisir la conduite supervisée :

- soit au moment de l'inscription à l'auto-école.
- soit en court de formation.
- soit après un échec à l'épreuve pratique.

Pour y accéder, il faut :

- avoir réussi le code de la route ;
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

## Après la phase de formation initiale, ou après échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

- Avoir obtenu un accord préalable écrit de la compagnie d'assurances sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisé (s) au cours de la future phase de conduite supervisée. Cet accord précise le ou les noms des accompagnateurs autorisé (s) par la compagnie d'assurances à avoir cette fonction. Il est joint au contrat de formation de l'élève, qui précise les obligations relatives à la fonction d'accompagnateur et les conditions spécifiques à la conduite supervisée, ou à l'avenant au contrat de formation, si le choix de la conduite supervisée a été décidé après la conclusion du contrat.
- Avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) l'autorisation de conduire en conduite supervisée. Un exemplaire est transmis dès sa délivrance, à la compagnie d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.

## Quels sont les avantages de la conduite supervisée

*La conduite supervisée permet :*

- D'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser.
- D'augmenter sensiblement des chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chance de l'obtenir dès la 1ère fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.

## Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit :

- Etre titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins 5 ans sans interruption.
- Avoir obtenu l'accord de son assureur.
- Etre mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

## Comment se déroule la conduite supervisée ?

La conduite supervisée se déroule avec l'accompagnateur.

Cette période débute par un rendez-vous préalable

Le rendez-vous préalable a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux 2 parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

### **A savoir :**

La durée du permis probatoire est de 3 ans (comme dans la filière classique) :

Le candidat ne bénéficie pas forcément de tarif préférentiel sur son assurance "jeune conducteur".

## La durée, Les objectifs de la formation :

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation

- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

-Avoir suivi une formation pratique de **20 heures** minimum avec un enseignant de l'école de conduite.

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Les 4 compétences et les compétences associées sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants ; le pourquoi ; le comment ; les risques ; les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail....., l'auto évaluation.

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
<b>1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures</li> <li>- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir</li> <li>- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire</li> <li>- Démarrer et s'arrêter</li> <li>- Doser les accélérations et les freinages à diverses allures</li> <li>- Utiliser la boîte de vitesses</li> <li>- Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire</li> <li>- Regarder autour de soi et avertir</li> <li>- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité</li> </ul>
<b>2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte</li> <li>- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation</li> <li>- Adapter l'allure aux situations</li> <li>- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité</li> <li>- Tourner à droite et à gauche en agglomération</li> <li>- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire</li> <li>- S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau</li> </ul>
<b>3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer et maintenir les distances de sécurité</li> <li>- Croiser, dépasser et être dépassé</li> <li>- Passer des virages et conduire en déclivité</li> <li>- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie</li> <li>- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide</li> <li>- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense</li> <li>- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites</li> <li>- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau</li> </ul>
<b>4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre un itinéraire de manière autonome</li> <li>- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie</li> <li>- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer</li> <li>- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir</li> <li>- Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules</li> <li>- Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence</li> <li>- Pratiquer l'écoconduite</li> </ul>

## Les épreuves d'examens

### L'examen théorique général

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo.

### L'examen pratique :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. (voir annexe 2)